



PROCES-VERBAL de la REUNION

du

CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'INSTITUT NATIONAL des SPORTS

tenue le 4 MARS 1953, à PARIS

Présents :

- M. le Colonel ROUX Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, **PRESIDENT.**
- (qui a présidé effectivement une partie de la séance).-
- M. le Colonel DESROYS du ROURE Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- M. ROLLAND Inspecteur Général des Services Administratifs
- M. TOUZEAU Sous-chef de bureau à la Direction Général représentant M. BAZENNERYE, Chef de bureau à la Direction Générale, chargé de représenter M. le Colonel LACABANNE, Sous-Directeur à la Direction Générale
- M. BEFFARAS Sous-Directeur à la Direction Générale
- M. LYSENSCOONE Ingénieur en chef, représentant M. LAMBERT, Chef du Service de l'Equipement
- Dr JACQUET Directeur de l'Institut National des Sports
- M. VIVES Intendant de l'Institut National des Sports
- M. BAQUET Directeur-adjoint de l'Institut National des Sports
- Dr ANDRIVET Médecin chef de service à l'Institut National des Sports
- M. FEDER Surveillant Général ffons de Censeur à l'Institut National des Sports
- M. FOULAIN Représentant élu du Personnel Enseignant de l'Institut National des Sports
- . . .



Assistait à la Séance : M. CHALIVROY, Inspecteur Principal, mis à la disposition du Directeur de l'I.N.S.-

La Séance est ouverte à 10 Heures, sous le Présidence de M. Gaston ROUX, Directeur Général de la Jeunesse et des Sports.-

o o o o
o o o

1°/- COMPTE FINANCIER de l'EXERCICE 1951.-

M. VIVES, Intendant, présente au Conseil son Rapport sur la gestion économique de l'Etablissement pendant l'Exercice 1951. (annexe A au présent Procès-Verbal).-

Le Dr JACQUET, Directeur de l'Institut National des Sports, présente ensuite au Conseil son Rapport sur le même objet (annexe B au présent Procès-Verbal).-

Un débat s'engage au cours duquel :

- a) l'Intendant fait ressortir les difficultés considérables qu'il rencontre dans l'administration de ses services par suite de la suppression d'un poste de sous-économiste et de la vacance d'un poste d'adjoint d'économiste.- L'Intendant de l'Institut National des Sports, dont le service est de plus en plus chargé au fur et à mesure de l'organisation et de l'extension de l'Etablissement, est donc actuellement seul dans son Service Economique aidé uniquement de trois agents de bureau subalternes.-
- b) l'Intendant signale la gêne qu'il éprouve fréquemment pour assurer certains règlements, notamment le paiement des traitements mensuels, gêne occasionnée par le retard d'exécution des délégations de crédits qui lui sont alloués.-
- c) Le Directeur et l'Intendant de l'Institut National des Sports signalent au Conseil l'insuffisance numérique du personnel d'entretien des stades, gymnases, tennis, et, en général, des installations sportives de l'Etablissement.-

M. BEFFARAS fait remarquer que 5 postes d'agents de cette catégorie viennent d'être créés au Budget 1953.-

/.....

38



M. le DIRECTEUR GENERAL dit que ces nouveaux postes sont, en partie, déjà utilisés et pourvus; trois de ces postes sont affectés à l'établissement de Boulouris.- M. le DIRECTEUR GENERAL indique à M. le Sous-Directeur de l'Administration que les deux autres postes devront être affectés à l'Institut National des Sports

M. l'Intendant émet le voeu que, en outre, les crédits mis à sa disposition pour l'engagement de gagistes soient augmentés, ce qui lui permettrait l'embauchage d'une main-d'oeuvre saisonnière.

- c) le Directeur de l'Institut National des Sports fait remarquer que, malgré les promesses qui lui ont été faites et renouvelées par M. le DIRECTEUR GENERAL, l'Administration Centrale continue de préparer seule le budget de l'Institut National des Sports sans même s'informer des besoins de l'Etablissement.-

M. le DIRECTEUR GENERAL confirme qu'il ne pourra plus en être ainsi et que la direction de l'Institut National des Sports sera appelée à préciser à l'Administration Centrale ses desiderata ou ses besoins nouveaux préalablement à l'établissement par les bureaux de la Direction Générale de l'avant-projet de budget 1954.-

o o o o

Le DIRECTEUR GENERAL, Président, met aux voix l'approbation du compte financier 1951.- Approuvé à l'unanimité.- (Compte financier figurant en annexe C au présent Procès-Verbal).-

o o o o

o o o

2°/- PROJET de BUDGET 1953.-

Le DIRECTEUR de l'Institut National des Sports, après avoir souligné qu'il a déjà entretenu le Conseil d'Administration, dans sa Séance du 20 Septembre 1952, du projet de budget de l'I.N.S. pour l'Exercice 1953, soumis au Conseil le projet de budget pour 1953 arrêté par l'administration de l'Etablissement.- (annexe D au présent Procès-Verbal).- (Rapport du Directeur de l'I.N.S. sur le projet de Budget 1953 en annexe E au présent Procès-Verbal).-

Il en commente chaque article.- Des débats qui s'engagent à cette occasion, il ressort notamment :

- a) que le calendrier des stages qui doivent être assurés par l'Institut National des Sports est encore à ce jour inconnu de l'administration de l'Etablissement.- M. le DIRECTEUR GENERAL confirme qu'il est absolument indispensable que l'Institut National des Sports soit appelé à établir son calendrier, bien entendu en accord avec la Direction Générale.-

/.....



- b) que l'Institut National des Sports disposera très vraisemblablement dans le courant de l'Exercice 1953 de 350 lits.- Or, la Direction Générale, en fonction des crédits dont elle dispose, ne pourra assurer que l'occupation, en moyenne journalière, d'une soixantaine de lits (élèves et stagiaires internes répartis sur 365 jours).- Dans ces conditions, près de 300 lits vont être disponibles. Il faut absolument que l'administration de l'Institut National des Sports ait la plus grande latitude pour pourvoir elle-même à l'utilisation de ces 300 lits disponibles.-

Le Conseil est d'accord pour affirmer que l'administration de l'Etablissement est logiquement seule compétente pour effectuer ce service avec toute la souplesse et la célérité indispensables.-

- c) que les recettes apportées à la trésorerie de l'Institut National des Sports par le service des repas au personnel s'élèvent à près de trois millions, que ces recettes, déjà intéressantes en elles-mêmes, sont particulièrement utiles à la gestion économique de l'Etablissement en raison de leur constance et de leur régularité qui permettent un approvisionnement plus étudié dans un Etablissement où les pensionnaires (stages de courte durée) constituent une clientèle essentiellement incertaine et flottante.-

Le Directeur et l'Intendant font remarquer que les règles applicables aux Lycées et Collèges ne peuvent, quant au service des repas au personnel, être strictement appliquées à l'Institut National des Sports. L'I.N.S. est un "Etablissement-Cadre" qui réunit pour cette raison un effectif considérable. Par ailleurs, il faut souligner que l'Institut National des Sports est installé au milieu du Bois de Vincennes à 2 Km de toute source de ravitaillement.-

M. le Sous-Directeur de l'Administration dit que ces motifs réels doivent être reconnus et justifient que le service des repas soit assuré, bien entendu aux taux maxima pouvant être appliqués, à l'ensemble des personnels puisque l'exécution du service est, de ce fait, améliorée.-

- d) que le relèvement du taux de la bourse de nourriture des élèves-maitres est désirable, non-seulement pour que ces jeunes garçons soumis à un travail physique intense soient alimentés comme il convient, mais aussi, et surtout, pour que leur nourriture soit qualitativement et quantitativement équivalente à celle des élèves-professeurs qui vont être prochainement rassemblés au Camp de St-Maur avec les élèves-maitres, comme le seront, ultérieurement par ailleurs, à Châtenay-Malabry les élèves-maitresses et les élèves professeurs-femmes.-



10



- 5 -

M. le DIRECTEUR GENERAL devant rejoindre M. le MINISTRE de l'EDUCATION NATIONALE regrette de devoir quitter la présidence de la Séance.-

Avant son départ, il remercie le Directeur de l'I.N.S. et son personnel de leur dévouement. Il souligne que l'Institut National des Sports est un Etablissement unique en son genre et qui, jusqu'à la terminaison des travaux en cours, demeurera inévitablement en phase d'organisation; il s'ensuit que la réglementation devant lui être appliquée doit être particulière et s'adapter à ces réalités.-

M. le DIRECTEUR GENERAL prie M. le Sous-Directeur de l'Administration de veiller à ce que les services de la Direction Générale tiennent compte de ces nécessités.-

Le DIRECTEUR de l'Institut National des Sports remercie M. le DIRECTEUR GENERAL de ses paroles bienveillantes. Il dit que celles-ci sont pour lui et ses collaborateurs un précieux encouragement; il prie M. Gaston ROUX de bien vouloir agréer l'hommage respectueux du Directeur et de tout le personnel de l'I.N.S. et dit son désir fervent de travailler avec les services de la Direction Générale dans un esprit de loyale coopération.-

o o o o
o o o

M. BEFFARAS, Sous-Directeur de l'Administration, prend la présidence de la Séance.-

o o o

- Reprise du débat ouvert à l'occasion de la présentation du projet de budget 1953.-

Le Conseil fait sien le voeu du Directeur de l'I.N.S. : il convient que l'Autorité Militaire participe aux dépenses occasionnées par l'entraînement à l'Institut National des Sports des athlètes du Centre Sportif des Forces Armées. Cette contribution, ou ce remboursement, est d'autant plus nécessaire que l'effectif des militaires bénéficiant des services de l'I.N.S. s'élève maintenant en moyenne quotidienne à plus de 100.-

o o o

.....



Le Directeur de l'Institut National des Sports souligne combien la dépense de fourniture d'eau est considérable et précise que tous les postes d'eau actuellement en service à l'I.N.S., y compris ceux destinés à l'arrosage des voies de circulation et des terrains, sont toujours alimentés par de l'eau potable, le réseau d'eau non potable pour usage courant n'étant pas encore terminé.-

M. Lysensoone, Ingénieur en Chef de l'Equipement Sportif, confirme qu'il n'y a pas encore d'arrivée d'eau brute dans l'enceinte de l'I.N.S.; cette eau brute doit être amenée par les soins de la Ville de Paris depuis la Porte Dorée. Le réseau de distribution proprement dit est à peu près terminé mais il y a peu d'espoir qu'il puisse être mis en alimentation avant deux ans. Ce délai étant même incertain, M. Lysensoone confirme que, jusqu'à nouvel ordre, le service de l'Equipement ne fera plus de plantations, ni n'installera plus de terrains gazonnés, cela pour ne pas augmenter la consommation d'eau assurée par le budget de l'I.N.S.-

. . .

M. l'Inspecteur Général ROLLAND demande si le chauffage par centrale thermique pourra être mis en service prochainement. M. l'Ingénieur en Chef de l'Equipement dit que la Centrale thermique doit être mise en service au 1er octobre 1953. A la demande du Directeur et de l'Intendant de l'I.N.S., il dit que le nécessaire sera fait pour que le bâtiment 3 soit, avant cette date, relié au réseau central de chauffage (ce bâtiment, qui ne comporte pas de cheminée, ne peut être actuellement que chauffé à l'électricité, ce qui est fort onéreux).-

. . .

M. l'Intendant pose la question de l'achat de draps devant équiper les 350 lits du nouvel internat; M. l'Ingénieur en Chef de l'Equipement répond que cette fourniture incombera au service de l'Equipement Sportif et qu'elle ne peut être portée au Budget ordinaire de l'Etablissement.-

. . .

Plusieurs Membres du Conseil s'inquiètent de la date effective de finition des nouveaux bâtiments de l'Institut National des Sports; M. l'Ingénieur en Chef de l'Equipement Sportif confirme que tout doit être terminé et équipé pour le 1er octobre 1953.-

. . .

Frais de correspondance.-

La Direction Générale a enjoint à l'Administration de

/.....



l'I.N.S. d'adresser elle-même les convocations individuelles à tous ses stagiaires. Le Directeur fait remarquer que cette obligation entraînera une augmentation considérable des dépenses de l'article en cause mais il essaiera néanmoins de les limiter en laissant, comme par le passé, aux Fédérations compétentes le soin de convoquer elles-mêmes leurs stagiaires chaque fois que cela sera plus expédient.-

o o o

Dépenses de la bibliothèque.- Revues techniques sportives et médicales, françaises, étrangères, etc...

Le Conseil confirme unanimement que ce service doit être tenu pour l'un des plus importants de l'Institut National des Sports et qu'il convient de mettre à sa disposition le maximum de crédits possible.-

o o o

Laboratoires.-

Quant aux crédits nécessaires au fonctionnement et au petit équipement de démarrage des services et laboratoires de la Recherche Scientifique Appliquée, le Directeur fait remarquer l'insuffisance des dotations antérieures ; il estime d'ailleurs que la plupart des dépenses de mise au régime de plein fonctionnement de ce service et de ses laboratoires doit incomber au service de l'Équipement Sportif, au titre de premier équipement.-

M. Lysensoone fait remarquer que les crédits qu'il peut dégager à cet effet lui paraissent bien modestes. Le Directeur de l'I.N.S. répond que des crédits pourraient sans doute être dégagés en reportant certains travaux non urgents dont la réalisation doit, certainement, passer après la nécessité qui s'impose d'équiper convenablement les services médicaux et scientifiques de l'Institut National des Sports.- Par exemple : le nombre de saunas envisagé pourrait être, pour l'instant, réduit; sur ce seul projet, plusieurs millions pourraient être déjà dégagés.-

M. BEFFARAS, Président, approuve cette façon de voir et pense que le budget ordinaire de l'Institut National des Sports ne peut évidemment pourvoir aux nécessités d'équipement des laboratoires qui sont particulièrement onéreuses. Il estime que, au budget ordinaire, la priorité doit être donnée aux Chapitres Chauffage et Éclairage, dont l'augmentation doit être considérable avec la mise en service des nouveaux locaux.-

o o o

Une discussion s'engage sur les conditions dans lesquelles sont établies, par l'Administration Centrale, les

/.....



- 8 -

prévisions budgétaires qu'elle fournit 6 à 7 mois avant l'ouverture de l'année budgétaire au Ministère du Budget.-

Conformément à ce qu'a déjà déclaré M. le DIRECTEUR GENERAL, M. BEFFARAS, Sous-Directeur, dit que, désormais, l'administration de l'I.N.S. sera entendue par l'Administration Centrale avant que celle-ci n'établisse l'avant-projet de budget de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports.-

o o o

Enfin, le Conseil d'Administration :

- considérant que l'Institut National des Sports n'est pas un établissement d'enseignement et qu'il ne saurait, à ce titre, être soumis aux règlements ordinaires des Lycées et Collèges,
- considérant qu'il reçoit un nombre croissant de stagiaires externes, tant dans les installations du Camp de St-Maur que dans ses annexes nautiques de Nogent-sur-Marne et de Choisy-le-Roi,
- considérant qu'il est équitable que ces stagiaires externes remboursent à l'Administration les débours effectués à leur profit - entretien des pistes, terrains, courts, nettoyage et chauffage des locaux, service des douches, massages, soins médicaux, etc... -

émet le vœu que l'Institut National des Sports soit habilité à faire les recettes correspondantes.-

Le Conseil d'Administration émet, en outre, le vœu que ce droit de faire recettes soit étendu à d'autres postes, tels que : remboursement des frais d'impression et de diffusion des documents techniques, sportifs et médicaux, location de films édités par l'I.N.S., etc...

o o o

Le Président soumet au Conseil le projet de budget 1953 de l'Institut National des Sports tel qu'il vient de lui être présenté.-

Le projet est adopté à l'unanimité (annexe D au présent Procès-Verbal).-

o o o

La Séance est suspendue à 13 Heures 20.-

/.....



La Séance est reprise à 15 Heures 10, sous la présidence de M. BEFFARAS, Sous-Directeur de l'Administration.-

3°/- STATUT de l'INSTITUT NATIONAL des SPORTS.-

Le Directeur de l'Institut National des Sports soumet au Conseil un projet de Statut de l'I.N.S. établi par l'Administration de l'Etablissement (annexe F au présent Procès-Verbal).-

Le Conseil en discute longuement et apporte à ce texte un certain nombre d'amendements.-

Il adopte en conclusion un texte rectifié qui sera soumis au Comité Technique Paritaire de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports dans sa plus prochaine Séance (annexe G au présent Procès-Verbal).-

o o o

4°/- REFORME de MATERIELS.-

L'Intendant de l'I.N.S. présente au Conseil la liste des matériels à réformer (annexe H au présent Procès-Verbal).-

Le Directeur fait remarquer que si cette liste est abondante, c'est qu'il est nécessaire qu'à la veille d'entrer dans ses nouveaux locaux, l'I.N.S. se libère des articles et matériels qui lui ont été confiés à la suite de la dissolution d'un certain nombre d'établissements créés par le gouvernement de Vichy et à la suite de la fermeture par mesure d'économie de certains établissements de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports.-

L'I.N.S. en sa qualité de liquidateur de ces établissements est actuellement encombré d'une masse de matériels vétustes hors d'usage ou non utilisables provenant : de l'ancienne Ecole de Maîtres de la Faisanderie, de l'ancienne Ecole de Maîtresses de Quincy, du Collège de Moniteurs d'Antibes, du Collège de Moniteurs de Bagatelle, etc... etc...

Le Conseil approuve à l'unanimité la liste des matériels à réformer qui lui est présentée.-

o o o

La Séance est levée à 20 Heures 10.-

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,